



SOCIETE D' DU BURUNDI s.m

- ASSURANCE VIE -

14-18 Av.de l 'Amitie *B.P.2440 Bujumbura-Tel.: 22 28 50 00 * E-mail: socabu@socabu-assurances.com

CONTRAT D' ASSURANCE PROTECTION CREDIT « GROUPE EMPRUNTEUR » CONDITIONS PARTICULIERES

N° Police		
Agent (Code et Nom)		Agence
Date d'effet	Durée	Date d'échéance:

SOUSCRIPTEUR

Nom et prénom		
Adresse Physique (Province. Commune. Zone):		
Boite Postale B.P		Téléphone

ASSURE

Nom et prénom,		
Date de naissance:	Age ou terme:	ANS
Profession:		
Adresse:		

BENEFICIAIRES

-En cas de décès:

CAPITAUX ASSURES

Capital décès FBU (Solde restant dû)

Garant/es complémentaires

- invalidité Permanente Totale:

PRIME A PAYER

Prime Payée: Périodicité de paiement: Unique Débit du compte n°

CLAUSE DE TRANSFERT D'INTERET

Par le présent avenant, il est donné acte que le souscripteur a donné le bénéfice du présent, control en gage en faveur de son créancier bénéficiaire de police De ce fait, toute indemnité due sous le couvert de ce control sera exclusivement réglée entre les mains de cet organisme jusqu'à concurrence du solde débiteur du preneur d' assurance. Lo SOCABU s'engage en outre envers le créancier à ne pas se prévaloir des dispositions du control permettant sa résolution pour son paiement de prime sans l' en avoir avertir par lettre recommandée trente jours ou moins à l' avance.

Le présent contrat est régi par les conditions particulières ci-dessus et les conditions générales de la police temporaire décès.

CONDITIONS D'ASSURANCE

PERTE D'EMPLOI

Sont considérées comme pertes d 'emplois, au sens de cette police, uniquement les cas de pertes d 'emploi consécutives à l 'inaptitude professionnelle due à un Accident ou à une maladie survenue après la prise d 'effet du contrat ou déclarée à l 'Assureur ou moment de lo souscription et rendant définitivement inapte ou travail l 'assure.

EXCLUSION:

Ctr: Condition générales assurance Temporaire Décès (Solde restant dû)

Fait 6 Bujumbura, le / /20.....

Le souscripteur

Le créancier pour acceptation

L'Assureur